

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 25 MARS 2015

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mmes Myriam BOUAOUAJA, Carole CATTANEO, Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Catherine POUPAERT, Christine RAMBACH
 MM. Jonathan CHRISTIN, Giorgio INCOGNITO, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Barthélémy ROCH, maire
 MM. Dominique NOVELLE, Michel APOTHELOZ, adjoints

Absents excusés :

MM. Jean-Pierre GÖTZ, Yannick NOVELLE, conseillers

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. DELIBERATION SUR L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 57'461.70 DESTINE A L'ETUDE DE LA REFECTION DES COLLECTEURS DE LA ROUTE DU MOULIN-DE-LA-RATTE ET DU CHEMIN DE LA DRONDE
- VI. POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DE CRECHE A AIRE-LA-VILLE
- VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame Dominique HOWALD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers, et les remercie pour leur présence. Elle excuse l'absence de Messieurs Jean-Pierre GÖTZ et Yannick NOVELLE.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, des questions ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, Monsieur INCOGNITO, absent lors de la dernière séance.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des commissions se sont réunies depuis la dernière séance du Conseil municipal, et si des présidents(es) ont des sujets à rapporter au Conseil.

Aucun(e) président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour deux communications.

Burkina Faso

Le maire informe les conseillers que l'Assemblée générale du Burkina Faso aura lieu le jeudi 30 avril 2015 à 20h.00 à la mairie de Laconnex. Les conseillers intéressés à participer à cette Assemblée peuvent s'y rendre directement.

Personnel pour la mairie

Le maire informe les conseillers que plusieurs personnes ont été auditionnées par les membres de l'Exécutif pour le nouveau poste de secrétaire et qu'un jeune homme, Monsieur Loris Pillet, a retenu leur attention. Avant son engagement prévu pour le 1^{er} mai 2015, il viendra effectuer une semaine de stage dès le 13 avril 2015 et participera également à deux séances de commissions pour prendre des procès-verbaux. Le maire rajoute que, bien qu'il soit jeune, il connaît déjà un peu le fonctionnement d'une administration publique, car il a effectué son apprentissage à l'Etat.

Messieurs APOTHELOZ et D. NOVELLE n'ayant aucune communication, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire et les adjoints n'ayant aucune proposition, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

V. DELIBERATION SUR L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 57'461.70 DESTINE A L'ETUDE DE LA REFECTION DES COLLECTEURS DE LA ROUTE DU MOULIN-DE-LA-RATTE ET DU CHEMIN DE LA DRONDE

La présidente demande aux conseillers si tout le monde a reçu et lu ce projet de délibération. Elle donne la parole au maire. Il précise que cette demande fait suite au PGEE (plan général d'évacuation des eaux) qui a dû être réalisé dans plusieurs communes, dont la nôtre. Il fait un petit récapitulatif de ce qui a été entrepris suite à cette étude. Des problèmes ont été décelés sur les collecteurs situés à la route du Moulin-de-la-Ratte et au chemin de la Dronde. Suite à ce rapport, la commune a mandaté un bureau d'ingénieurs afin de remédier à cette situation (frais pris sur le budget ordinaire de 2014) et faire un appel d'offres pour les marchés publics pour effectuer les travaux. L'appel d'offres est en cours et les travaux ont

été estimés entre CHF 800'000.00 et 900'000.00. Le maire informe les conseillers qu'une nouvelle loi concernant le financement des assainissements a été votée récemment (après les approbations des budgets). Contrairement à ce qui se faisait auparavant, les taxes versées par les promoteurs vont dans un fonds commun cantonal, de même que la nouvelle taxe d'épuration pour les eaux usées, et c'est l'Etat qui prend à sa charge tous les travaux. Pour cela, il faut que la commune paie tout d'abord toutes les factures concernant les travaux, y compris les frais d'ingénieurs, et l'Etat rembourse, ensuite, ces coûts sur trente ans (durée de l'amortissement).

En ce qui concerne la délibération de ce soir, le maire dit qu'il y a deux possibilités, soit le montant de CHF 57'461.70 est laissé dans le compte de fonctionnement et l'Etat versera ensuite un montant annuel d'environ CHF 2'000.00 qui sera comptabilisé dans un compte de recettes, soit on ouvre un crédit d'investissement, comme proposé, et dans lequel sera rajouté, si le Conseil le vote, le coût des travaux d'assainissement qui devront être entrepris. Par la suite, le coût de l'amortissement de cet investissement (environ CHF 30'000.00 sur 30 ans) sera compensé par une recette de l'Etat du même montant.

Le maire demande s'il y a des questions.

Monsieur INCOGNITO demande si le montant de CHF 57'4461.70 sera remboursé sur trente ans si ce dernier n'est pas englobé dans l'investissement total, ou s'il pourrait être remboursé en une fois. Messieurs D. NOVELLE et ROCH lui répondent que ce montant ne devrait pas être remboursé en une fois, mais bien sur trente ans, quelle que soit la décision.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande qui approuve cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Ouverture d'un crédit de CHF 57'461.70 destiné à l'étude de la réfection des collecteurs de la route du Moulin-de-la-Ratte et du chemin de la Dronde.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport d'Hydro.com sur le plan général d'évacuation des eaux,

vu l'adoption le 29 novembre 2013 par le Grand Conseil de la loi 11086 relative à la révision du financement de l'assainissement créant le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) prévoyant le remboursement des investissements sur une période de 30 ans,

le Conseil municipal

D E C I D E par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit de CHF 57'461.70 en vue de financer l'étude de la réfection des collecteurs de la route du Moulin-de-la-Ratte et du chemin de la Dronde,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps ; en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 71.331 « Amortissements des crédits d'investissements du patrimoine administratif », dès l'année qui suit l'abandon du projet.
4. D'autoriser le Maire à signer tout acte y relatif.

VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Deux questions de Madame BOUAOUAJA

1. Place de stationnement pour personne handicapée

Elle dit qu'il y a deux ans, il était question de faire mettre une place pour handicapé devant la salle polyvalente. Dès lors que les travaux de la route sont pratiquement terminés, qu'en est-il ? Monsieur D. NOVELLE répond que l'affaire est en cours. Un mandat a été donné au Bureau d'ingénieurs Cera pour qu'il puisse établir et déposer des plans à la DGT (Direction générale des travaux), et il a eu un contact ce même jour avec une inspectrice de la DGT qui va venir dans la commune le mardi 07 avril 2015 afin de valider ce dossier.

2. Accès aux chiens dans la zone de détente

Elle demande s'il est vrai que les chiens, même tenus en laisse, ne peuvent pas avoir accès à la zone de détente, car elle n'a vu aucun panneau. Monsieur D. NOVELLE répond qu'effectivement, il y a une loi cantonale qui dit que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur les emplacements où il y a des jeux pour les enfants ou autres. Il rajoute que l'Exécutif a eu un rendez-vous avec la police municipale de Bernex ce matin même, et cette dernière nous a confirmé cette teneur. D'autre part, la commune va prochainement mettre en place une signalisation concernant ces interdictions.

Plusieurs conseillers sont d'avis qu'il est dommage que les chiens tenus en laisse ne puissent pas avoir accès à ces lieux.

Question de Monsieur PHILIPP

Il a une question concernant les bennes à habits et à branchages qui sont situées à côté du cimetière. En effet, plusieurs personnes se sont plaintes auprès de lui à propos de la benne à branchages (difficulté d'accès à cause d'une rampe trop raide et mal conçue, benne toujours pleine) et voilà que la benne à habits a été mise également en hauteur. Que se passe-t-il ? Monsieur D. NOVELLE répond que tout cela va rentrer dans l'ordre. En effet, des travaux ont eu lieu sur ce site, et cette benne à habits gênait, raison pour laquelle elle a été placée provisoirement à cet endroit le temps que les travaux soient réalisés. Ces derniers étant en voie de finition, le site va retrouver son aspect normal.

En ce qui concerne la benne à branchages qui est toujours pleine, Monsieur D. NOVELLE dit que les personnes qui le constatent durant la semaine peuvent en informer la mairie qui fera le nécessaire auprès de l'entreprise chargée de la vider pour qu'elle vienne rapidement. Cette benne est vidée régulièrement une fois par semaine, mais il n'y a pas de jour fixe.

Information du maire concernant l'arsenal

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, il avait été discuté du projet de l'arsenal, et les points de vue du maire et de Monsieur CHRISTIN étaient divergents concernant les plans. Après recherches, le maire informe les conseillers que le projet sera effectivement revu à la baisse (diminué de moitié) comme il l'avait mentionné, mais le projet de loi qu'avait étudié Monsieur CHRISTIN ne contenait pas les nouveaux plans (plus petits), mais les premiers qui avaient été établis. C'était une erreur des services de l'Etat.

Le maire rajoute que les nouveaux plans ont été remis à la commission des travaux, et cette dernière a auditionné une partie de l'Exécutif (le maire et Monsieur D. NOVELLE), la semaine dernière. Ils ont profité de cette séance pour donner les desideratas de la commune. Le projet suit son cours.

La séance est levée à 20 h.30.